



Réserve Naturelle Régionale de l'étang d'Amel



Date de création par le Conseil Régional de Lorraine
➤ 29/06/2006 et 30/06/2006

Département ➤ Meuse

Communes ➤ Amel-sur-l'Étang, Senon

Superficie ➤ 146 ha

Milieux ➤ étangs, roselières, mares,
prairies, haies...

Gestionnaire ➤ Conservatoire d'espaces naturels
de Lorraine (CEN Lorraine)

Garde ➤ Raphaël Jilet

Conservateur 06 27 44 13 09
r.jilet@cren-lorraine.fr

Contact ➤ Claire Turck

Conseil 03 87 33 67 83
Régional claire.turck@grandest.fr



La Réserve Naturelle Régionale de l'étang d'Amel est entrée en 2017 dans sa deuxième décennie d'existence. Les années passées ont été marquées par des actions de valorisation importantes pour signaler la réserve dans son environnement géographique mais aussi pour accueillir le public sur un cheminement pédagogique de qualité et dans des observatoires adaptés. Des animations régulières ont conduit annuellement un nombre croissant de visiteurs, petits et grands, à la découverte de ces milieux exceptionnels, témoins précieux d'usages multiséculaires.

Dans le même temps, les suivis scientifiques se sont succédés sur des thématiques variées et ont mis en évidence un certain nombre de perturbations de l'écosystème nécessitant une remise en état. Un important programme de travaux a ainsi été engagé cette année, profitant d'une mise en assec prolongée, afin d'améliorer les conditions de gestion quantitative et qualitative de l'eau et d'une exploitation piscicole traditionnelle, toutes conditions impératives pour un accueil optimisé de la biodiversité.

Les pages qui suivent illustrent quelques aspects des démarches entreprises et des moyens engagés pour leur réalisation et c'est donc grâce au portage collégial fort de la Région Grand Est, du Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine, de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, de l'Etat et des acteurs locaux que la protection de ce site remarquable est réussie.

En tout état de cause, la RNR de l'étang d'Amel est ainsi devenue en dix années un morceau de nature sauvage préservé tout en restant un espace de production piscicole, un pôle d'attraction régional, un lieu d'éducation à l'environnement, un laboratoire à ciel ouvert. Bref, un véritable outil d'aménagement du territoire dans l'intérêt de tous !

Alain SALVI, Président du CEN Lorraine et **Franck LEROY**, Vice-Président de la Région Grand Est,
Délégué à la Solidarité Territoriale, à la Qualité de Vie et à la Transition Énergétique



L'étang d'Amel un étang piscicole

Créé au Moyen-Age par des moines, l'étang d'Amel a eu pour vocation première la production de poissons. Au fil du temps, cette tradition a perduré. Aujourd'hui, les étangs piscicoles restent des espaces économiques de production (pisciculture) et, quand ils sont gérés extensivement, des habitats privilégiés pour la biodiversité.



© Mathieu Guyot CEN Lorraine



Vidange de l'étang d'Amel octobre 2016 - © CEN Lorraine

La vie cyclique des étangs

La gestion d'un étang piscicole se fait de manière régulière et cyclique : les périodes de vidange, de pêche et d'assec rythment sa vie. Sans ces interventions, un étang est naturellement voué à disparaître, puisqu'il va subir divers mécanismes qui vont, à terme, le combler et le transformer en un espace boisé :

- d'une part, l'étang va petit à petit se remplir de sédiments apportés par son bassin versant,
- d'autre part, l'accumulation de matières organiques issues de l'étang va entraîner une eutrophisation du milieu, c'est-à-dire une forte croissance végétale et bactérienne néfaste à la diversité biologique aquatique,
- enfin, la roselière va avoir tendance à s'étendre à l'intérieur de l'étang pour le remplir complètement et être ensuite elle-même envahie par des boisements.

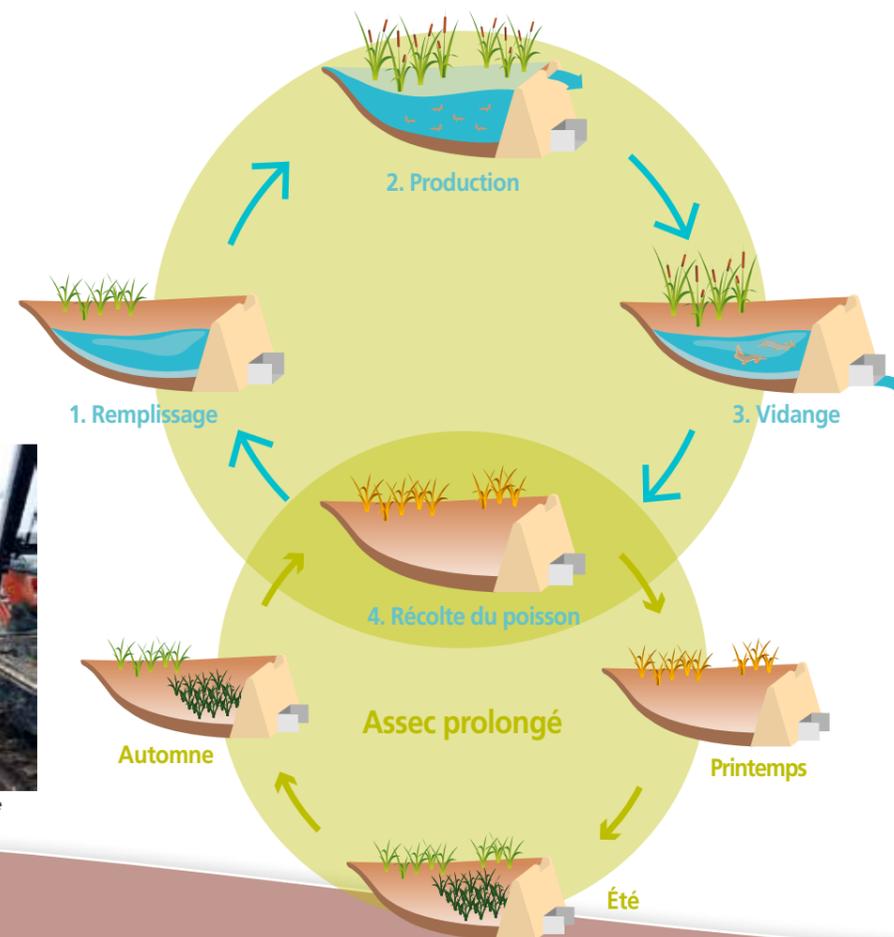
La vidange régulière (tous les 2 ans pour l'étang d'Amel) permet :

- la pêche du poisson,
- l'exportation d'une partie des sédiments hors de l'étang,
- la minéralisation limitée des matières organiques (vases).

En d'autres termes, la vidange partielle permet de prolonger la durée de vie d'un étang.



Pêche de l'étang d'Amel en 2014 © Mylène Tollie CEN Lorraine



Toutefois, une vidange seule ne suffit pas. Certains étangs piscicoles bénéficient également d'une mise en assec : l'étang n'est alors pas remis en eau directement après la pêche mais à l'automne suivant.

APPEL AUX HABITANTS ET AUX AGRICULTEURS

Des vases liées aux travaux de curage dans l'étang sont stockées près du parking de la réserve naturelle côté Senon. Elles sont en libre-service pour ceux qui sont intéressés. Une fois sèches, ces vases font un excellent engrais !
Pour les personnes intéressées merci de contacter Raphaël JILET au 06 27 44 13 09.

Cette action permet notamment :

- une meilleure minéralisation naturelle des matières organiques (vases),
- la réalisation de travaux d'entretien : de la digue, des ouvrages de gestion de l'étang (vanne, moine, déversoir...) et des aménagements nécessaires à la pêche (poêle de pêche ou « pêcherie », chenaux...),
- le développement de la biodiversité sur l'étang pendant et après l'assec avec une forte croissance des espèces observées juste après la remise en eau, surtout pour les plantes aquatiques.

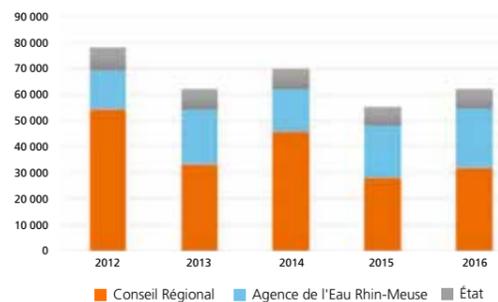
Lors d'un assec, une végétation typique appelée « végétation d'assec », jusqu'alors endormie dans la vase, apparaît. Il va donc être intéressant pour les botanistes de chercher et découvrir les espèces rares que l'on retrouve uniquement dans ce type de végétation, comme la Laïche de Bohème. La faune de l'étang, notamment les oiseaux, devra quant à elle « déménager » le temps d'une année sur les plans d'eau alentours. Mais pas de panique ! Les suivis scientifiques menés pendant et après des assècs réalisés sur d'autres étangs lorrains ont permis de montrer que les oiseaux s'adaptent très bien à ce changement et reviennent en nombre dès la remise en eau de l'étang. L'assec de l'étang d'Amel, débuté en octobre 2016, est donc une véritable cure de rajeunissement pour le plan d'eau puisqu'il n'a pas été mis en assec prolongé depuis 1959 ! Cette opération promet de belles découvertes.

Le financement de la Réserve Naturelle de l'étang d'Amel



© Mylène Tollié CEN Lorraine

La réserve naturelle régionale bénéficie de financements publics. Ces budgets dédiés à la préservation de la biodiversité sont nécessaires car les services rendus par nos espaces naturels à la collectivité sont inestimables : préservation de la qualité de l'eau, de l'air, pollinisation, limitation des inondations, amélioration de la qualité de vie (paysage, tourisme, randonnée...).



Évolution du budget de la RNR de l'étang d'Amel depuis 2012 et répartition des financeurs.

En plus de protéger notre patrimoine naturel, ces financements permettent le développement d'une activité économique locale : travaux de restauration confiés à des entreprises du territoire, réalisation de chantiers d'entretien de la réserve naturelle avec des associations d'insertion, soutien d'activités de recherche scientifique, développement d'activités touristiques, ... Par ailleurs, la réserve naturelle est un lieu de formation, d'accueil de stagiaires, de classes universitaires, d'éducation à l'environnement avec des animations à destination des scolaires et du grand public.

La Région Grand Est, à l'origine de la création de la Réserve Naturelle Régionale de l'étang d'Amel, est le principal financeur aux côtés de l'État, via la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), qui intervient au titre du site Natura 2000 « Forêts et zones humides du Pays de Spincourt » et de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, établissement public œuvrant pour la protection des milieux aquatiques.

Chaque année, le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine, en tant que gestionnaire de la réserve naturelle régionale, soumet un projet de budget au comité consultatif. La composition de ce budget émane directement du plan de gestion, dans lequel figure un calendrier d'actions d'entretien de la végétation, de suivis scientifiques et d'animations à entreprendre annuellement.

Il s'articule autour de quatre postes de dépenses, dont la répartition varie chaque année :

1. les postes de garde-conservateur, de conservateur (environ 50%),
2. les suivis scientifiques (environ 20%),
3. les animations et les aménagements liés à la valorisation du site (environ 10%),
4. les travaux de gestion et d'entretien du site (environ 20%),

L'année 2017 est marquée par la réfection des ouvrages hydrauliques et par les travaux de curage liés à l'assec de l'étang d'Amel, entraînant de fait une hausse importante du budget. Certains travaux vont bénéficier d'autres sources de financement, comme la Fondation du Patrimoine.

On ne peut parler des financements de la réserve naturelle régionale sans parler de bénévolat !

De nombreuses actions sont assurées toute l'année par des bénévoles (étudiants, ornithologues, AMP Verdun, garde-chasse, chasseurs...) qui participent activement à l'intégration de la réserve naturelle sur son territoire. Un grand merci à eux !



Un hôtel à chauves-souris sur la réserve !

En 2015, la CPEPESC Lorraine, association régionale spécialisée dans l'étude et la protection des chauves-souris, a réalisé des aménagements dans l'ancienne ferme située dans le périmètre de la réserve naturelle afin d'augmenter le potentiel d'accueil tout au long de l'année. Ces aménagements font suite à une étude menée en 2012 sur la réserve naturelle et ayant mis en évidence la présence de 14 espèces de chauves-souris, dont certaines comme les Petits et Grands Rhinolophes, bien représentées de part et d'autre des côtes de Meuse.



© Philippe Masst CPEPESC Lorraine

Si vous souhaitez participer à la protection des chauves-souris

et devenir « Refuge pour les chauves-souris », il vous suffit de vous rapprocher de la CPEPESC Lorraine.

Mail : contact@cpepesc-lorraine.fr
Tél. : 03 83 23 19 48

Visite du propriétaire, de la cave au grenier

« La Boîte à Petit Rhinolophe »

Le Petit Rhinolophe est une espèce qui apprécie les petits espaces où la température est stable, comme un placard laissé ouvert. Afin de proposer des petits espaces, il a été conçu une tour fermée sur trois pans et isolée dans sa partie supérieure.



© Mylène Tollié CEN Lorraine

« Cool tower »

Venu tout droit de Grande-Bretagne, cet aménagement permet de proposer des micros-habitats où la température est stable. Il peut ainsi être utilisé en hiver comme en été. La structure présente une double paroi en parpaings avec en son centre trois espaces disponibles pour les chauves-souris. Cet aménagement a été réalisé dans la cave.



© Mylène Tollié CEN Lorraine

« Hot Box »

Comme son nom l'indique, cet aménagement permet de contrôler l'air chaud et de le stabiliser en créant de petits espaces disponibles pour les Chauves-souris. Ainsi, au sein du grenier deux « Hot box » ont été créées. Les matériaux utilisés ici n'ont subi aucun traitement chimique et les produits contenus dans les colles se dégradent rapidement.



10 ans de réserve naturelle, 10 ans d'animation !

En 10 ans, petits et grands, amateurs et experts ont pu profiter des nombreuses animations qui ont été proposées par le CEN Lorraine sur la réserve naturelle régionale de l'étang d'Amel. Ce sont près de 3 800 personnes qui ont découvert les différents thèmes abordés sur la faune, la flore et les milieux que l'on retrouve au sein de ce site naturel exceptionnel et pourtant si fragile.



Différents publics ont été sensibilisés : le « grand public » avec les animations ouvertes à tous et les stands du CEN Lorraine pendant les marchés des terroirs locaux, les « scolaires » de la maternelle au lycée à l'échelle locale et régionale, et le public spécialisé regroupant des groupes de naturalistes, comme des ornithologues belges ou encore des agents de l'ONF.

Quel plaisir d'écouter le chant du Butor étoilé avec un expert en bioacoustique ou bien de modeler des boules d'argiles avec ses camarades de classe ! On vous attend encore nombreux lors des animations proposées ces prochaines années, sur la Réserve Naturelle Régionale de l'étang d'Amel...

Fréquentation du public

Publics	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
Grand public	Création RNR	214	176	202	41	78	292	308	269	392	646	2 618
Scolaires		39	0	62	0	56	213	207	45	160	80	862
Spécialisés		18	0	0	0	57	10	43	84	50	20	282
Total	0	271	176	264	41	191	515	558	398	602	746	3 762

Les écoutes nocturnes, une belle réussite !

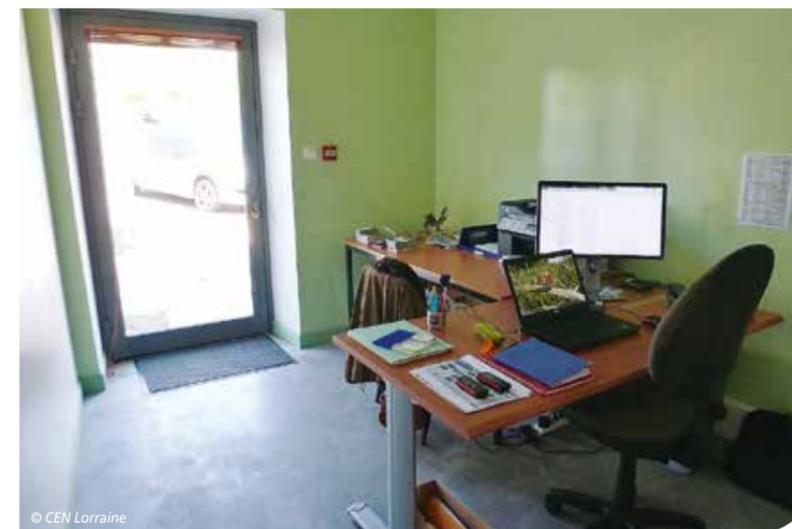
Julian PICHENOT, expert en bioacoustique, a été invité par CEN Lorraine pour co-animer des sorties nocturnes, désormais régulières sur la réserve naturelle. Ces animations ont eu lieu en avril 2015 et en mai 2016 et ont connu un franc succès ! Le nombre d'inscrits était tel que nous avons dû refuser du monde, au risque d'être trop nombreux pour pouvoir écouter et observer dans de bonnes conditions. Mais ce n'est que partie remise car le CEN Lorraine et Julian PICHENOT devraient renouveler l'expérience lors des saisons prochaines.



Des panneaux dans l'observatoire de Senon

En 2017, 4 panneaux d'information ont fait leur apparition dans l'observatoire situé côté Senon. Ces panneaux présentent, par des textes courts et illustrés de photographies, les espèces d'oiseaux qui peuvent être observées dans la réserve naturelle tout au long de l'année.

Déménagement du bureau de la réserve naturelle



Un nouvel arrivant sur la réserve naturelle !

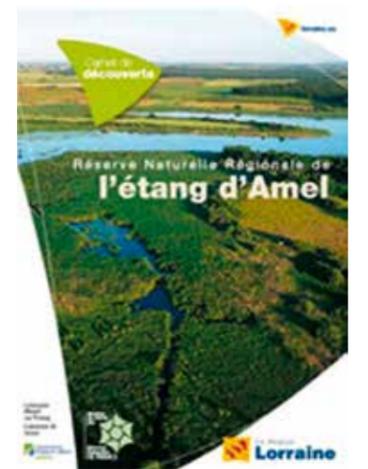
Suite au départ de Mylène TOLLIE fin 2015, un nouvel arrivant a repris la suite sur la Réserve Naturelle Régionale de l'étang d'Amel : Raphaël JILET.

Originaire du Limousin et arrivé en Lorraine il y a 4 ans, Raphaël s'investit depuis mars 2016 dans différentes missions sur le site : surveillance, suivis scientifique, concertation d'acteurs... N'hésitez pas à le contacter et à le rencontrer pour tous renseignements.



Un cahier de découverte pour la RNR de l'Étang d'Amel

La RNR de l'étang d'Amel a désormais son cahier de découverte édité en français et en anglais. Information sur le fonctionnement des réserves naturelles régionales, plan du sentier de randonnée de la réserve de l'étang d'Amel, espèces que l'on peut y rencontrer... ce carnet est riche en explications. Vous le trouverez dans les points touristiques du département de la Meuse mais également au bureau de la RNR situé dans les locaux de la Communauté de communes de Spincourt/Damvillers ainsi que sur le site internet du CEN Lorraine.



La réglementation au sein de la réserve naturelle régionale



Depuis la création de la Réserve Naturelle Régionale de l'étang d'Amel, une réglementation spécifique s'y applique et interdit entre autres sur tous les terrains situés dans le périmètre de la réserve naturelle :

- le dérangement des animaux (bruit, pénétration dans les roseaux...);
- l'introduction d'espèces animales ou végétales;
- le prélèvement de végétaux;
- le dépôt de déchets;
- le feu;
- la collecte des minéraux et des fossiles;
- les chiens non tenus en laisse;
- la circulation des véhicules à moteur (hors chemins communaux);
- le campement;
- la baignade...

Merci de nous aider à préserver ce patrimoine naturel en respectant ce règlement.

Les contrevenants s'exposent à une amende.



Exposition de Vincent Munier installée sur la réserve naturelle en avril 2017, dans le cadre de la marche d'Amel organisée par le foyer rural de la commune. Près de 600 participants à l'évènement ont pu la découvrir. © CEN Lorraine

Le calendrier annuel des animations nature du CEN Lorraine est disponible dans les mairies de Senon et d'Amel-sur-l'Étang, et dans le bureau de la RNR situé dans les locaux de la Communauté de Communes de Spincourt/Damvillers, ou sur simple demande à : censarrebourg@cren-lorraine.fr



**LA LETTRE
D'INFORMATION
DE LA RÉSERVE
NATURELLE RÉGIONALE
DE L'ÉTANG D'AMEL
EST ÉDITÉE PAR
LE CONSERVATOIRE
D'ESPACES NATURELS
DE LORRAINE**

Antenne Meuse
Chambley Planèt' Air
Tour de contrôle
54470 Hagéville
centhiaucourt@cren-lorraine.fr

Directeur de la publication :
Alain Salvi
Président du CEN Lorraine

Rédaction :
Raphaël JILET (CEN Lorraine)
Mylène TOLLIE (CEN Lorraine)

Pierre-Emmanuel BASTIEN
(CPEPESC Lorraine)

Comité de lecture :
Véronique CORSYN,
Marie-Hélène DEGEORGES,
Delphine JUNG, Serge
LESTAN, Benoît PAUL, Alain
SALVI, Claire TURCK, Pierre
WERNAIN, Cyrille DIDIER

Conception :

Studio Toucan-Toucan

Impression : **Région Grand Est**

Dépôt légal septembre 2017